

CNDS 2009

NOTE EXPLICATIVE

Sont éligibles au CNDS 2009 :

- Les associations sportives déclarées « Etablissement d'APS » auprès de la DDJS et agréées Sport
- Les associations sportives proposant un projet associatif ou ayant engagé une démarche de diagnostic
- Les associations qui auront correctement justifié leurs actions 2008 (factures à hauteur des dépenses, carte professionnelle de l'éducateur en cas de dépenses d'encadrement, attestation de remboursement en cas de facture non établie au nom de l'association)

Le dossier 2009 :

Il comporte plusieurs documents :

- Le document CERFA n°12156*02 (Hors fiche 3.1 inutile dans le cadre de la campagne 2009, elle est remplacée par le projet ou diagnostic associatif)
- Le projet associatif ou diagnostic en cours : vous pouvez vous appuyer sur les trames proposées par la DDJS, disponible sur le site de la préfecture de l'Essonne
- Les comptes-rendus d'action 2008 (fin du dossier CERFA) avec les justificatifs correspondants
- La déclaration d'établissement d'APS (si elle n'a pas encore été faite)
- Les déclarations des éducateurs rémunérés, pour obtention de la carte professionnelle (si pas déjà fait)

L'ensemble de ces documents est indispensable à la prise en compte de votre dossier.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Attention : le seuil minimal de subvention CNDS 2009 est relevé à 600€ par association.

Procédures :

Pour les comités départementaux : un rendez-vous avec le conseiller en charge de votre discipline est fortement recommandé en amont du dépôt du dossier. D'autres rendez-vous pourront être proposés ensuite pour finaliser le projet.

Vous disposez d'un document type de diagnostic Comité Départemental et d'une explication du projet associatif et de ses 4 piliers.

Pour les clubs omnisports : chaque section peut s'adresser au conseiller en charge de sa discipline d'affiliation, le club mère s'adressera à Fabrice DUGNAT en charge de la FFCO. Vous disposez d'une trame pour le diagnostic Club et d'une explication du projet associatif et de ses 4 piliers.

Pour les clubs unisports : il est souhaitable de déposer dans un premier temps un diagnostic associatif qui sera étudié et accompagner dans le courant de l'année 2009, par les conseillers en charge de chacune des disciplines. Vous disposez d'une trame pour le diagnostic Club et d'une explication du projet associatif et de ses 4 piliers.

Vous trouverez ci-dessous le tableau de répartition des disciplines par conseiller au sein de la DDJS

Echéances :

Dépôt des dossiers complets pour le 30 avril 2009 délai de rigueur à la DDJS.

1 exemplaire de la partie administrative

2 exemplaires du projet associatif ou diagnostic en cours (pour transmission au CDOS)

Tout dossier posté après le 30 avril 2009 (cachet de la poste faisant foi) sera considéré comme inéligible.

Les coordonnées de la DDJS :

98 allée des Champs Elysées

Case 8002 - COURCOURONNES

91008 EVRY CEDEX

Tel : 01.60.91.41.41

Mail : julie.huberson@jeunesse-sports.gouv.fr

